

Être coopérateur de Medispring

Medispring est une société coopérative créée par et pour les soignants. Plus de 1.500 professionnels de santé ont déjà rejoint le mouvement en souscrivant une part sociale, devenant ainsi **co-propriétaires** du projet. Ensemble, ils soutiennent une vision collective et durable, entièrement au service du monde médical.

Autonomie garantie

Pas d'actionnaires externes, pas de rachat possible sans l'accord de la majorité des coopérateurs

Priorité aux soignants

Un modèle économique où l'intérêt des professionnels de santé passe toujours en premier

Nos valeurs fondamentales

 **Coopération**

 **Bienveillance**

 **Solidarité**

 **Maîtrise**

Ces valeurs guident toutes nos décisions. Là où des acteurs purement commerciaux privilégient le profit, Medispring privilégie l'humain et le soin.

Chaque euro est réinvesti pour :

- Garantir la pérennité et l'indépendance du projet
- Garantir l'homologation du logiciel
- Développer de nouvelles fonctionnalités utiles au quotidien
- Financer la formation et l'accompagnement des utilisateurs
- Renforcer l'équipe support dédiée

Les parts sociales

En tant qu'utilisateur de Medispring, vous pouvez devenir coopérateur en souscrivant à une part sociale. Deux formules sont disponibles :

1.000 €

Part P (Pleine)

Pour les médecins ayant plus de 2 années de pratique. Les assistants bénéficient automatiquement des avantages coopérateur* grâce à la part P de leur maître de stage

250 €

Part R (Réduite)

Pour les jeunes médecins durant leurs 2 premières années de pratique (+ 3 parts R après 2 ans), les kinésithérapeutes, les paramédicaux et les médecins retraités

Maisons médicales & pratiques de groupe

La pratique prend-elle en charge les licences des soignants qui la composent ?



Elle devient coopératrice en personne morale

- Achat de parts P ou R correspondant au nombre de licences de la pratique
- Coup de pouce : Prise de parts plafonnée à 5 parts P (ou 5000€) maximum. La réduction coopérateur * est alors appliquée à la totalité des licences de la pratique, tous types confondus
- 1 voix à l'AG



Les soignants deviennent coopérateurs en personne physique

Chaque professionnel de santé souscrit individuellement sa part sociale et bénéficie des avantages coopérateur* à titre personnel

Pourquoi devenir coopérateur ?

En rejoignant Medispring comme coopérateur, vous faites bien plus qu'utiliser notre logiciel. Vous participez activement à un mouvement collectif qui transforme la relation entre soignants et technologie.



Devenez co-propriétaire

Possédez l'outil que vous utilisez dans votre pratique quotidienne

Pas de rachat possible, assurez la conservation de vos données médicales durant 30 ans



Profitez d'avantages concrets*

-350€/an sur les licences MG

-240€/an sur les licences kinés

-20% sur les services (interventions IT, installations, ...)

Et bientôt de nouveaux avantages exclusifs !



Participez aux décisions

Bénéficiez d'1 voix à l'Assemblée Générale et influencez les grandes orientations de la coopérative



Renforcez le collectif

Contribuez à un projet qui appartient véritablement à ses membres

Une implication active est possible



Soutenez une alternative éthique

Participez à une alternative durable face aux géants privés du secteur de la santé numérique



Contactez-nous

Contactez-nous